

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE  
143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20230928-DEC2023-102-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2023-102**

**Objet : Convention entre la CCPA et Saint-So Formation pour la mise à disposition de salles de la Maison des entreprises et des savoirs du 01/01/2024 au 31/12/2025**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT les besoins de formations du centre de formation « Saint-So Formation » ;

- DECIDE de signer la convention de mise à disposition des locaux de la « maison des entreprises et des savoirs » à Saint-So Formation, du 01/01/2024 au 31/12/2025.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 28 septembre 2023*

*Publiée le 28 SEP. 2023*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 28 septembre 2023.

Le Président  
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

